

# **CONSEIL MUNICIPAL – COMPTE RENDU REUNION DU 9 JUIIN 2023**

## **MAIRIE - 18h30**

Lecture du compte rendu de la séance précédente et approbation

L’an deux mil vingt-trois et le 09 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Bernard FAVIER, Maire

**Présents :** Mme ALVES Pierrette, Mme COMBEMOREL Sophie, M. MOURLON Gérard, M. FAVIER Bernard, M. GOUYON Gilles, M. FONTENIL Michel, Mme LORANS Florine, M GRENAT Claude, M. LECUYER Lionel, Mme GOURDY Agnès, M. GIRAUD Patrice, M. RENARD Alexis,

**Absents :** Mme DESAUNOIS Frédérique, Mme BAGNAUD Marie-Claude,

Mme LORANS Florine a été élu secrétaire

### **I - Compte rendu des décisions**

**N°2023– 08 du 2 mai 2023 : Amende de police – PONT DE LAUSSE DAT**

CONSIDERANT la nécessité de procéder aux travaux de réfection du Pont de Laussedat, situé sur les communes de Saint-Priest-des-champs et de Biollet,

CONSIDERANT les devis réalisés auprès de la société MONTEIL TP, pour un montant de 53 918.05 € HT, soit 26 959,025 HT pour la partie Saint-Priest-des-champs,

CONSIDERANT l’existence du dispositif de financement Amende de police auquel le projet est éligible,

DECIDE : De valider le dépôt de demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police 2023, pour un montant de 7 500.00 € pour la commune de Saint-Priest-des-champs

**N°2023 – 09 du 1 er mai 2023 : Recrutement contrat de remplacement poste de cantinière**

CONSIDERANT la prolongation de l’absence de Madame Michelle PINTO en charge de la cantine scolaire pour raisons de santé,

CONSIDERANT la nécessité d’assurer la continuité du service,

CONSIDERANT la candidature de Monsieur Marc SAGIS,

DECIDE : De recruter Monsieur Marc SAGIS, à partir du 1 er mai 2023 au 1 er septembre 2023 inclus, pour une durée de 251.00 heures.

### **II – Ordre du jour Conseil Municipal**

#### **1 – Désignation des délégués sénatoriaux titulaires et suppléants**

Vu le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l’élection des sénateurs,

Vu l’arrêté du 25 mai 2023 « Elections sénatoriales – Désignation des délégués sénatoriaux, le vendredi 9 juin 2023 »,

Dans le cadre des élections sénatoriales du Dimanche 24 septembre, il convient de procéder à l’élection des

délégués sénatoriaux.

Le bureau est ainsi constitué : Maire ; 2 conseillers les plus âgées (Pierrette ALVES et Claude GRENAT) et 2 conseillers les plus jeunes (Lionel LECUYER et Alexis RENARD).

Vote en deux temps, les titulaires, puis ensuite les suppléants

### **Délégués sénatoriaux titulaires 3 personnes à élire :**

Sont candidats :

- LORANS Florine
- FAVIER Bernard
- GIRAUD Patrice

Résultats :

- LORANS Florine : 12 suffrages obtenus
- FAVIER Bernard : 12 suffrages obtenus
- GIRAUD Patrice : 12 suffrages obtenus

### **Délégués sénatoriaux suppléants 3 à élire :**

Sont candidats :

- GRENAT Claude
- GOUYON Gilles
- ALVES Pierrette

Résultats :

- GRENAT Claude : 12 suffrages obtenus
- GOUYON Gilles : 12 suffrages obtenus
- ALVES Pierrette : 12 suffrages obtenus

Les présents résultats seront dressés au Procès-Verbal et transmis en sous-préfecture.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 12 voix **POUR décide** :

- De valider l'élection des délégués titulaires et suppléants,
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,

## **2 – Renouvellement des membres de la commission de contrôle de listes électorales**

Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales

M. le Maire indique avoir reçu des services préfectoraux un courrier concernant le renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales.

Cette commission est composée d'un conseiller municipal (pris dans l'ordre du tableau), d'un délégué de l'administration désigné par le préfet, d'un délégué désigné par la présidente du tribunal judiciaire, ainsi que de leurs suppléants respectifs. Les membres actuels ont la possibilité d'être reconduits dans leurs fonctions.

L'objet de cette commission est d'analyser les nouvelles inscriptions, les radiations ainsi que de s'assurer de la régularité des listes électorales.

A ce jour, les personnes composant cette commission sont :

Commune

Conseiller municipal

Délégué de l'administration  
désigné par le préfet

Délégué désigné par la  
présidente du TJ

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 12 voix **POUR décide** :

- De reconduire l'ensemble des membres composants cette commission,
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,

### **3 – Plan de mobilité simplifié (PMS) du Pays de St Eloy**

M. le Maire informe avoir été destinataire du Plan de mobilité simplifié réalisé par la Communauté de Communes du Pays de St Eloy.

L'ensemble du rapport a été transmis aux conseillers municipaux le 06 juin par mail.

Plusieurs remarques apparaissent :

- Éviter les dépenses inutiles, en supprimant des actions peu judicieuses comme : la mise en place d'airs d'auto Stop ; Organiser le covoiturage au sein d'une même commune ; de mettre en place des transports entre communes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 12 voix **POUR décide** :

- De valider le Plan de mobilité simplifié,
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,

### **4 – Choix prestataire signalétique adressage**

L'adressage est en cours de réalisation sur la commune. En parallèle, il convient de réaliser la commande de la signalétique (panneaux de rue, plaques de rue et n°).

A ce jour, nous avons reçus les offres des sociétés suivantes avec des variantes alu ou émail.

<b>SOCIETE</b>	<b>ALU</b>	<b>EMAIL</b>
SES AXIMUM	15 052.56 € TTC	14 278.43 € TTC
SIGNAUX GIROD	Alu non chiffré, car moins résistant selon le commercial	11 758.32 € TTC
MIC SIGNALOC	13 381.93 € TTC	10 621.80 € TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 12 voix **POUR décide** :

- De valider le choix du prestataire MIC SIGNALOC,
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,

### **5 – Tarifs cantine 2023**

Tarifs actuels :

Calcul du quotient familial (QF) :

Revenu fiscal de référence (sur les revenus de l'année N-1) à diviser par (12 mois x nombre de parts fiscales)

Cas particuliers : Si les parents disposent de 2 avis d'impôts au sein de leur foyer (concubinage...), il conviendra d'additionner les deux revenus fiscaux de référence ainsi que le nombre de parts fiscales des deux

déclarations.

Tranches de tarification :

<b>Proposition</b>			
	<b>Tranche 1</b>	<b>Tranche 2</b>	<b>Tranche 3</b>
<b>Quotient familial</b>	0 à 300	301 à 800	801 à 1700 et au dela
<b>Prix / repas</b>	0,80 €	0,99 €	2,50 €

Tarifs actuels :

Tranche 1 : 0.80 €

Tranche 2 : 0.99 €

Tranche 3 : 2.50 €

Adulte : 5.70 €

Bilan pour l'année scolaires 2022 – 2023 :

Nombre de familles bénéficiaires :

*Tranche 1 : 6 familles*

*Tranche 2 : 5 familles*

*Tranche 3 : 10 familles*

*3 familles n'ont pas souhaité donner leurs revenus (dont tranche 3)*

Recettes encaissées par la commune par l'État suite à mise en place de la tarification solidaire :

Sept 2022 – déc 2022 (pour 4 mois) : 2646.00 € (versé en avril 2023), pour 882 repas servis tarif solidaire x 3.00 €

Janv 2023 – avril 2023 (pour 4 mois) : *en cours*

Le conseil municipal valide de conserver ces tarifs pour l'année 2023, ainsi que les différentes tranches de tarification solidaire.

## 6 – Création de postes saisonniers

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune propose tous les ans des emplois aux jeunes de la commune ayant entre 16 et 18 ans.

Afin de donner une première expérience dans le monde du travail aux jeunes de la commune, il est proposé de créer 4 postes d'adjoints techniques à durée déterminée du 1er juillet au 01 septembre 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 12 voix **POUR décide** :

- De valider la création de 4 postes d'adjoints techniques,
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,

## 7 - Libération retenues de garanties – Marché de travaux Salle des fêtes Tranche 2

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le Marché de travaux de la salle des fêtes étant terminés, il convient désormais de libérer les retenues de garanties des différentes entreprises. Cependant, le SGC de Riom devant réaliser cette libération a besoin d'éléments complémentaires.

Pour mémoire, ci-dessous l'ensemble des lots/fournisseurs concernés par les retenues de garanties à libérer :

Nom Frs	Objet
AC25	Remboursement retenue de garantie Salle des fêtes
BROUSSE DIDIER	Remboursement retenue de garantie Salle des fêtes
ETANCHEA (ETANCHEA)	Remboursement retenue de garantie Salle des fêtes
EURL LOPITAUX	Remboursement retenue de garantie Salle des fêtes
EURL LOPITAUX	Remboursement retenue de garantie Salle des fêtes
SARL ELECTRICITE TAUVERON (.)	Remboursement retenue de garantie Salle des fêtes
SAS MAIGNOL ROUSSEL MACONNERIE	Remboursement retenue de garantie Salle des fêtes
TIPLE SARL FERMETURES TIPLE (TIPLE)	Remboursement retenue de garantie Salle des fêtes

Sur le marché de travaux, des retards dans les délais d'exécution de plusieurs lots ont été constatés, cela est dû aux périodes de confinement. La maîtrise d'œuvre de l'époque n'ayant pas formalisé par Ordre de Service le nouveau planning d'exécution, la commune a validé le fait de ne pas appliquer de pénalités de retard aux différents lots, le retard initial étant connu par le maître d'ouvrage.

L'ensemble des travaux ont été réceptionnés en décembre 2020, les réserves de l'ensemble des lots ont été levées, de ce fait, les retenues de garanties peuvent être libérées sans fourniture d'autres documents attestant ces levées.

Enfin, le Décompte Global Définitif (DGD) doit être fournis et signé par les 2 parties (entreprise et commune), cependant, ce document a déjà été transmis et pris en charge lors du paiement des factures. La commune atteste que le marché de travaux est bien terminé avec le fournisseur (fin de l'engagement contractuel entre les parties), et que malgré l'absence de co-signature, les DGD peuvent être utilisés par le SGC pour justifier la libération de la retenue de garantie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 12 voix **POUR décide** :

- De valider la libération des retenues de garanties pour l'ensemble des lots concernant la tranche 2 du Marché de travaux de travaux de Réhabilitation de la salle des fêtes,
- D'autoriser le SGC de RIOM à effectuer la libération de ces retenues de garanties,
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,

## **8 - Recrutement contrat aidé secretariat et création de poste**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire de créer un poste d'agent administratif complémentaire afin d'assurer la continuité de service au niveau du secretariat à hauteur de 35 h semaine CONSIDERANT la candidature de Madame Kim Loan NGUYEN ainsi que son éligibilité au dispositif contrat aidé PEC,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 12 voix **POUR décide** :

- De recruter Madame Kim Loan NGUYEN, du 22/06/2023 au 21/03/2024 pour une durée de travail hebdomadaire de 35 heures en contrat PEC,
- Valide le recours à un contrat aidé pour ce recrutement sur ce 35 h,
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,

## **9 - QUESTIONS DIVERSES :**

Ressources humaines :

Départ le 5 juin de Patrick Guichard en fin de contrat aidé au sein de la commune en charge de l'aide cantine/entretien locaux/voirie, vers l'entreprise SEEMAC située au Bladeix.

Changements à venir au niveau du secretariat de mairie, Déborah Roussel (actuellement sur le poste à 26h00), va quitter son poste d'ici la fin de l'année 2023. Stéphanie Giraudet (sur le poste 35h00) va s'absenter également d'octobre 2023 à mars 2024.

## **INFOS / REUNIONS / INVITATIONS :**

9 – 10 – 11 juin : Fête patronale (randonnée, repas, bal, concours de pétanque)

14 Juin : 18h AG du SMADC

16 Juin : 18h AG ADAPEI 63

20 Juin : 15h AG EPF

29 Juin : Entretien Gérants Épicerie le matin

29 Juin : ADAPEI St Priest Fête de la St Jean de 13h30 à 17h00 : Pierrette se charge d'organiser la partie bénévole

Annulation Comité syndical Sioule et Morge du 24 juin

A programmer la réunion suite accident avec les services préfectoraux et de gendarmerie

## **SUIVI DES REUNIONS :**

### **TRAVAUX A FAIRE DANS LES VILLAGES ET LA COMMUNE / LES EMPLOYES**

Défibrillateur : Voir pour en installer un autre à la salle des fêtes / stade et voir pour un contrat de maintenance annuel. Celui sur la place étant actuellement hors service.

Colpatch à voir cet été : Sophie Combemorel informe de dégâts au niveau de sous le bois qui sont à traiter Voir pour essayer la dameuse (en prêt) pour reboucher les trous avec le colpatch ou voir avec le SIV de Menat.

Voir SOBECCA pour qu'ils balayent la route des Fades

Réfléchir à mettre la portion entre la barge (ADAPEI) et les eaux minérales à mettre interdit aux 3.5 T (suite dégradation après les travaux).

## **RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES SYNDICATS**

### **Commissions**

Voirie, assainissement : Travaux dans les chemins terminés, quelques endroits restent à finaliser (le SIV doit revenir) Les goudrons auront lieu à l'automne.

### **Bâtiments communaux :**

\* *Bilan sinistre grêle* : Un rendez-vous a eu lieu avec l'expert d'assuré, il y a un litige sur la prise en charge des travaux intérieurs de la colonie (environ 834 000.00 €) suite au non bâchage de la colonie. Reste à réaliser le diagnostic du clocher de l'église ainsi que le chiffrage du Hangar route des fades. A valoriser les pertes des locations ainsi que le temps agent suite au sinistre (agents techniques et administratifs).

Litige également avec les travaux sur l'éclairage public (50 % de reste à charge pour la commune), ainsi que sur le remboursement qui doit s'opérer sur le TTC et non pas sur le montant HT.

\* *Bilan sur les travaux ou consultations en cours* : Ecole mairie cantine (1 à 2 offres reçues pour chaque lot).

\* *Salle supplémentaire école ou/et aménagement salle d'activités* : des choux devront être faits pour soit réaliser l'extension, soit effectuer un réaménagement (afin de limiter les couts, car nous sommes sur n montant de travaux de plus de 200 000.00 €).

\* *Maison « Thuel »* : Organiser la consultation pour la maîtrise d'œuvre

\* *Garage « Leeweurink »* : le sinistre est réglé, l'EPF est en train de valider les éléments avant d'organiser la vente

\* *Logements communaux* : L'ensemble des locataires ont reçus leurs factures de régularisation de charges, et suite aux hausses des prix du gaz/fioul/électricité, plusieurs se trouvent en difficultés. Il apparait important de commencer à réfléchir à l'isolation des ces bâtiments.

Matériel communal : Le tracteur tondeuse est en réparation ; des soucis avec le tracteur class : le point sera

fait par la commission et les vendeurs de matériel.

Commission Appel d'Offre : A programmer quand l'analyse des offres sera faite par la maîtrise d'œuvre pour la partie Ecole Mairie Cantine

Ecole - Cantine : Voir pour changer le TBI de la classe des grands (non fonctionnel depuis plusieurs années).

Information : En septembre pour le bulletin

Budget :

Action Sociale : Les colis des + de 80 ans ont été distribués

Vie communale : Marchés d'été auront lieu du 5 juillet au 30 août, avec animation musicale, une réunion aura lieu avec les associations pour organiser point buvette restauration.

Faire la démarche auprès de la SACEM pour l'ensemble des marchés

Cérémonie du 14 juillet à organiser : Rdv à 10h00 à la mairie, à caler avec le CIS de St Priest

Le 5 août : Fête de l'amitié : la commune organise le vin d'honneur le midi, l'ensemble du conseil municipal doit être présent

Mise en place de permanences d'un camion Épicerie Fruits et Légumes par Mme FIGUERAS, 2 fois par semaine. L'été le mercredi soir et le dimanche matin, en dehors de cette période le jeudi matin et le dimanche matin.

Tourisme et Patrimoine : Maisons fleuries à relancer pour 2023 (dates à programmer)

### Syndicats

SIRB :

SICTOM :

EPF/SMAF:

SMADC:

SIV MENAT : 1 Assemblée Générale sur le prix des matériaux

SIEG :

SIAEP SIOULE ET MORGE :

MISSION LOCALE :

COMMUNAUTE DE COMMUNES : Mise en place d'aides habitat pour l'ensemble des habitants de la communauté (à diffuser au grand public)

Réunion de mi-mandat le 21 juillet

Inauguration des locaux du siège de la CCPSE le 30/06

Prochaine réunion le : 01 er juillet à 09h00 sélection des entreprises

Le Maire,



Le secrétaire,

